BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1159

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

556 450 294 RCS Laval.
HAUTBOIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 323200.00 EUR.
Adresse : 18, Rue de Laval, 53360 Quelaines-Saint-Gault.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante Dénomination : HAUTBOIS Forme juridique: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 18, Rue de Laval, 53360 QUELAINES-SAINT-GAULT Montant du capital : 323 200 €. Immatriculation: 556 450 294 RCS DE LAVAL Pour la société absorbée Dénomination : THIELIN CUL TURE Forme: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion: Rue des Sports, 53170 MESLAY-DU-MAINE Montant du capital : 544 000 €. Immatriculation: 341 899 755 RCS DE LAVAL Evaluation de l'actif et du passif: - Actif: 5 426 183 €. - Passif : 3 444 967 €. Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante Comme conséquence de la détention par HAUTBOIS de la totalité des actions de THIELIN CUL TURE, un échange de droits sociaux est sans objet et il ne sera donc pas établi de rapport d'échange. La présente opération de fusion ne donnera lieu ni à création d'actions nouvelles émises par HAUTBOIS, ni à augmentation de son capital. Montant prévu du mali fusion pour la société absorbante : 2 536 381 € Date du projet commun de fusion : 11/03/2026 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante: le 16/ 03/2026 au RCS de LAVAL pour la société absorbante, le 16/03/2026 au RCS de LAVAL pour la société absorbée. Oppositions: Article L.236-15 du Code de Commerce..